



Plan d'investissement France 2030

Volet spatial

« Valorisation des données spatiales et développement des usages »

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

« Besoins des acteurs publics en données spatiales et services associés »

1. Contexte

Les données collectées grâce aux satellites, qui alimentent la communauté scientifique depuis de nombreuses années, se diffusent aujourd'hui à plus large échelle auprès des acteurs économiques et du grand public. Cette diffusion permet le développement de nouveaux services gratuits (Copernicus) ou commerciaux, publics et privés basés sur ces données. Leur grande diversité et leurs champs d'application particulièrement vastes en font des sources d'informations de référence pour de nombreux acteurs et de nombreux secteurs de l'économie.

Sous la forme d'images, de données radar, de données de géopositionnement, de capacité de connectivité, les données satellitaires démontrent leur efficacité pour la mise en œuvre des politiques publiques : gestion de crises, surveillance de l'environnement et des dérèglements climatiques, aménagement du territoire, etc. Les plans d'applications satellitaires (PAS) de 2011 et de 2018 du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires visent à favoriser l'appropriation progressive par l'administration d'outils basés sur des données satellitaires.

Le développement des nouveaux usages et nouveaux marchés du secteur spatial, en particulier ceux valorisant les données spatiales, constitue l'un des trois axes stratégiques du volet spatial de France 2030. Ce volet spatial vise ainsi à développer des produits à forte valeur ajoutée commerciale (instruments, récepteurs, algorithmes, technologies, etc.) qui pourront alimenter la montée en maturité et en compétitivité des projets commerciaux jusqu'à l'horizon 2030, et à soutenir, par de la commande publique, des entreprises innovantes qui peuvent se développer sur des marchés commerciaux publics ou privés, en France ou à l'export, à partir d'une valorisation accrue des données spatiales.

2. Objectifs et cadrage

Dans un premier temps, cet AMI doit permettre d'identifier les attentes et les besoins des acteurs publics français (administrations centrales, administrations déconcentrées, établissements publics, collectivités territoriales, entités chargées d'une mission de service public etc.) en données spatiales et applications et services innovants intégrant des technologies ou des données spatiales.

Dans un second temps, l'analyse des cas d'usages proposés par ces acteurs permettra d'identifier ceux pouvant bénéficier d'un soutien du volet spatial de France 2030, sous la forme du financement d'une commande publique dédiée opérée par le CNES pour le compte d'un ou plusieurs utilisateurs.

L'utilisateur public qui envisage un recours pérenne à des solutions spatiales pourra ainsi tester, dans son environnement opérationnel, une solution innovante financée *via* le volet spatial France 2030. Le test permis par France 2030 aura permis d'identifier une solution répondant à ses besoins. Il pourra ainsi ultérieurement lancer sa propre procédure marché pour répondre à ses besoins pérennes, en s'appuyant sur le retour d'expérience acquis.

Les besoins retenus dans le cadre de cet AMI seront donc ceux répondant aux critères présentés en annexe avec pour objectif le lancement d'appels d'offres par le CNES.

L'ensemble de ces actions vise à accroître le recours par les acteurs publics aux solutions spatiales développées par des entreprises innovantes et ainsi à :

- Optimiser l'action publique en appuyant la réalisation des missions de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales ;
- Contribuer à la transformation numérique de l'Etat par un usage pérenne d'applications et de services s'appuyant sur des données d'origine spatiale ;
- Promouvoir l'appropriation par les acteurs publics de solutions intégrant des données d'origine satellitaire, sans nécessairement disposer de prérequis techniques particuliers liés à la manipulation de ce type de données ;
- Constituer une opportunité pour l'écosystème spatial développant des offres innovantes et prometteuses de données et de services en leur permettant, dans un second temps, de proposer les services développés grâce à France 2030 à des clients privés et/ou à l'export.

Les solutions promues dans ce cadre doivent revêtir un caractère innovant, d'un point de vue technologique ou du fait des transformations opérationnelles qu'elles permettent pour les utilisateurs publics.

3. Nature des réponses attendues

Sont attendues des expressions de besoins en indicateurs, applications et services basés sur des technologies ou des données satellitaires, en appui à une politique publique dont l'acteur public concerné a la charge.

Les besoins exprimés pourront notamment contribuer aux chantiers de France Nation Verte et en particulier aux 5 thématiques suivantes (voir schéma ci-dessous) :

- Préserver (eau, sols, mers et océans, forêt) ;
- Se déplacer (mobilité courte, longue, voiture et infrastructure) ;
- Se loger (aménagement des villes, construction et aménagement de logements) ;
- Produire (transport de marchandises, logistique, tertiaire, décarbonation de l'industrie) ;
- Se nourrir (agriculture et pêche, alimentation).



Les réponses à l'AMI sont communiquées au travers d'un formulaire dédié mis à disposition en ligne.

4. Structures ciblées par l'AMI

Les besoins peuvent être exprimés par les utilisateurs publics français suivants :

- Administrations centrales des ministères,
- Administrations déconcentrées des ministères,
- Etablissements publics,
- Collectivités territoriales,
- Organismes, opérateurs privés ou associations chargés d'une mission de service public.

5. Confidentialité

Le CNES et les ministères en charge du pilotage du volet spatial de France 2030 s'engagent à mettre en place toutes les dispositions nécessaires afin de respecter strictement la confidentialité des éléments qui leur seront communiqués en réponse à cette collecte des besoins des acteurs publics.

6. Calendrier et dépôt des réponses

Les dossiers d'expressions de besoins prennent la forme d'un formulaire à remplir en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-spatial-fr2030-besoins-publics>

L'AMI est ouvert jusqu'à en avril 2024 avec *a minima* une relève par an.

Une première relève des réponses aura lieu le **22 mai 2023 à 23h59**. Les dossiers complets déposés sur la plateforme jusqu'à cet horaire seront pris en compte dans cette première relève.

Toute demande de précision est à communiquer à : ami.spatial.besoins.publics@cnes.fr

ANNEXE

Critères de sélection des besoins exprimés dans le cadre de l'AMI

Les besoins sélectionnés dans le cadre de cet AMI donneront lieu à des appels d'offres qui permettront d'attribuer des marchés pour répondre à ces besoins. La sélection des besoins s'appuiera sur les critères suivants :

- Existence d'un besoin public avéré et d'importance :
 - o Le besoin exprimé est en lien avec une priorité de politique publique ;
 - o Le besoin est pérenne ;
 - o Le besoin est potentiellement partagé par plusieurs maîtres d'ouvrages publics ;
- Pertinence du recours au spatial pour répondre au besoin exprimé : les données spatiales pourront apporter tout ou partie de la solution et apporter une valeur ajoutée pour la mise en œuvre d'une politique publique ;
- Innovation : le cas d'usage envisagé nécessite de recourir à des solutions innovantes : le service envisagé doit se distinguer des services auxquels les utilisateurs publics ont déjà recours au quotidien et des produits déjà proposés par les entreprises ;
- Engagement de l'utilisateur : il sera attendu l'implication des utilisateurs pour tester la solution et dialoguer avec le titulaire de l'appel d'offres pour lui faire part de son retour d'expérience sur l'utilisation du produit, son positionnement prix, la facilité d'intégration dans les processus métiers, etc.

En complément de l'analyse des éléments d'informations des répondants à l'AMI portant sur les critères ci-dessus, la gouvernance de France 2030 analysera également les besoins identifiés selon les critères complémentaires ci-dessous :

- Potentiel de marché de la ou des solutions qui répondraient au besoin exprimé : ces solutions se positionnent sur un marché commercial (public et/ou privé) prometteur, en France et à l'export ;
- Impact industriel sur l'écosystème spatial et non spatial : le service envisagé doit stimuler l'écosystème français, notamment en favorisant l'émergence d'acteurs sur des marchés concurrentiels ;
- Impact en matière de résilience et de souveraineté ;
- Bénéfice pour la conduite des politiques publiques environnementales et/ou pour le suivi de l'environnement.